Corse : il n'y a pas de fatalité

Après l'échec du référendum portant sur les institutions de la Corse, la violence, qui n'avait jamais totalement disparu, réapparaît avec force en même temps que le débat démocratique se réduit à l'invective.

La LDH, par la voix de son comité régional de Corse et de son bureau national, entend rappeler qu'il n'y a aucune fatalité à ce que la Corse s'enfonce à nouveau dans un tel processus. Respecter l'État de droit, c'est assurément mettre un terme à des attentats que rien ne justifie. L'usage des explosifs et des armes, en guise de débat politique, ne peut que banaliser une violence qui devient, alors, un mode d'expression comme un autre et qui peut, à terme, faire basculer la société corse dans un désordre permanent.

La prise à partie d'une journaliste du *Figaro*, les violences commises à l'encontre de magistrats en poste sur l'île, les mitraillages et destructions de biens, de plus en plus dangereux pour les personnes, sont intolérables et doivent être sanctionnés.

Mais, l'État de droit ne se divise pas. Le recours systématique à une juridiction d'exception comme la section anti-terroriste, la répression érigée au rang de politique, l'application sans discernement de la loi pénale, y compris face à des comportements de solidarité, peut-être légalement punissables, mais que toute société humaine a toujours générés, ne peuvent que renforcer l'idée que la Corse est le lieu d'un comportement singulier des autorités de la République.

On tourne le dos à l'Etat de droit lorsque l'on a recours à des moyens d'exception. Ranimer et renouveler le débat démocratique en Corse, c'est d'abord mettre un terme aux anathèmes politiques et construire les prémices d'un réel dialogue. L'État ne saurait se contenter d'une politique qui évolue au gré des pressions des uns et des autres ou d'évènements violents.

Souhaiter le maintien du statut quo, l'indépendance ou l'autonomie relève de débats politiques parfaitement légitimes qui ne sah-couraient se transformer en motifs d'exclusion. Les habitants de la Corse doivent définir eux-mêmes - dans le cadre d'un débat démocratique qui exclut le recours à la violence, les trucages de toute sorte comme toute forme de xénophobie - le devenir de leurs institutions, les conditions de leur développement économique et les conditions du respect d'une identité que nul ne peut nier. L'avenir de la Corse ne doit pas être tributaire d'enjeux de pouvoirs extérieurs à l'île, et encore moins des ambitions nationales de tel ou tel ministre.

C'est pourquoi, la LDH attache une particulière importance aux prochaines élections territoriales. Elles doivent se dérouler dans une atmosphère et dans des conditions qui permettent de s'assurer de la régularité du scrutin et de la sincérité des débats. Là est la responsabilité première de l'État mais aussi la responsabilité de toutes les forces politiques de la Corse.

Paris, le 15 septembre 2003